DESCRIPTION

Nouvelle année et encore les greniers remplis !!! N'attendez plus et venez vivre une expérience unique pour vendre la vaisselle de grand-mère, les vêtements des enfants qui ont déjà bien grandis ou encore des objets que vous ne vous servez plus et qui dorment dans vos placards.

La vente à coffre ouvert de Lignières se lance pour **la 1ère édition le Samedi 17 juin 2017** sur le parking à l'Ouest du Circuit du TCS (Coordonnée sur notre site internet www.sdlginieres.com).

Il s'agit d'un nouveau concept de vide grenier : la vente à coffre ouvert ou le CAR BOOT SALE très répandu en Angleterre. En résumé, vous amenez vos affaires et vous pouvez les sortir du véhicule, y installer une table pour mettre vos objets en vente ou à même le sol ou les laisser dans votre véhicule, nous vous laissons le choix.

Le principe est simple : louer un emplacement pour votre véhicule (max 3.5T , sans remorque)et vendez les objets dont vous souhaitez vous séparer.

L'espace dont vous disposez est d'une place de parking, vous pourrez y installer une table pour faciliter l'agencement de vos affaires.

Sur place, une petite restauration vous sera proposée.

Merci de ne pas oublier d'envoyer par email à sdlignieres@gmail.com avec votre nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, et SURTOUT votre plaque d'immatriculation, marque et type du véhicule.

- **Samedi 17 juin 2017 de 9h00 à 18h00**
- **Parking à l'Ouest (Devant) le circuit du TCS Chemin de la Perreuse – 2523 Lignières**

Société de Développement de Lignières

sdlignieres@gmail.com
www.sdlignieres.com

REGLEMENTATION

Article 1 : La Vente à Coffre Ouvert est destiné aux non-professionnels.

La vente d'articles de contrefaçon, d'articles défectueux, de produits alimentaires tels que boissons et boissons alcoolisées, confitures, fruits ou légumes, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite.

Les armes ou imitation d'armes, quelques soit leur état ou leur ancienneté, munitions et objets qui, en raison de leur apparence, peuvent être confondus avec de véritables armes, comme les armes à air comprimé, armes au CO2, imitation d'armes, armes d'alarme et soft air guns, ainsi que toutes les armes notamment blanches, sportives ou de chasse définie par les législations sur les armes et la chasse.

Seul la SDL se donne le droit d'accepter quelques marchands vendant des objets de fabrication artisanal et régional. Ses décisions sont sans appel, elle n'a pas à les motiver.

Article 2 : Situation

Cette opération est organisée par la société de développement de Lignières. Elle se tiendra sur le parking à l'Ouest du Circuit du TCS de 9H00 à 18H00 (Chemin de la Perreuse – 2523 Lignières, domaine communal). L'accueil des exposants débutera à 7H30 (placement) jusqu'à 9H00. Au-delà les réservations sont perdues, il est possible selon le nombre de place disponible qu'elle soit attribuée à des demandes de dernières minutes.

Article 3 : Choix de l'emplacement

Aucun exposant ne peut s'installer, choisir ou s'approprier une place avant l'arrivée des placiers. Les emplacements seront attribués par la SDL. Dès leur arrivée, les participants devront communiquer les documents demandés, et payer CHF 25.00 la place de location en liquidité à la prise de l'emplacement.

Les exposants ont l'obligation de fixer leur matériel, parasol, pare-soleil avec des poids supplémentaires afin d'éviter toute conséquence due aux forts coups de vents pouvant se produire durant la manifestation. La pose de pavillon 3x3 est interdit.

Les placiers sont responsables de l'attribution des places. Leur décision est sans appel.

Article 4 : Installation

Dès leur emplacement attribué, les exposants s'installeront dans les places qui leur sont définies. Ils pourront installer une table (genre table de camping, cantine) devant le coffre (2mètre depuis le coffre) ouvert de leur véhicule, les portants pour pendre des vêtements sont autorisés, l'étalage ne doit pas dépasser la largeur du véhicule.

Seul les véhicules de tourisme (max 3.5T) sont acceptés, sans remorque.

Article 5 : Passage

Les véhicules seront garés de telle façon qu'un passage suffisant soit possible entre deux véhicules.

Article 6 : Responsabilité des objets à la vente

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en matière d'assurance.

Article 7 : Emplacement réservé devenu vacant

Les emplacements réservés et non occupés après 9H00 seront attribués aux exposants qui n'ont pas réservé et qui souhaitent participer. En cas de désistement, veuillez prévenir l'organisateur (sdlignieres@gmail.com ou par téléphone 079 231 05 76 au moins 48 heures avant le début de la vente à Coffre Ouvert.

La sous-location des emplacements est interdite.

Article 8 : Enfants / chiens

Les enfants sous la responsabilité de leurs parents, ils ne doivent pas gêner les ventes, et visiteurs. Les chiens des exposants doivent être tenu en laisse.

Article 9 : Revente produit neuf

Vous vous engagez à ne pas revendre des produits neufs exclusivement prévue pour la vente commerciale, le but étant de respecter la vente d'objet « de débarrât, vide grenier ».

Article 10 : Solde des ventes

Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous, ou le cas échéant, à les mettre vous-même en décharge (Cornaux), strictement dans les containers autorisés (déchets sélectifs). Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes ainsi que d'un futur refus par les organisateurs.

Article 11 : Condition météo

En cas d'intempéries, l'évènement sera annulé selon la décision de la société organisatrice.

La SDL déclinent tout responsabilité en cas d'annulation du marché coffre ouvert en cas de force majeur, ou manque de participant. Dans ce cas l'inscription serait automatiquement.

Article 12 : **Responsabilité civile de l'exposant**

L’association organisatrice n’est pas responsable des accidents, corporels ou autres, ainsi que des différends entre vendeurs et acheteurs. L’exposant répond de tous les dommages causés à autrui, soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations.

Article 13 : Respect du règlement

Tout exposant qui accepte de s’installer s’engage à respecter le présent règlement et à s’acquitter du droit de place correspondant à son type de véhicule. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

La Vente à Coffre Ouvert (vide-grenier) est organisé par une association à but non lucratif dont les membres sont entièrement bénévoles.

La Vente à Coffre Ouvert doit se dérouler dans la bonne humeur et la plus franche convivialité.

Nous demandons à tous de respecter l’autorité des placiers et de se conformer strictement au règlement.

Tout exposant qui, par manque de civisme ou non-respect des règles imposées, viendrait à perturber le bon déroulement de la manifestation serait définitivement exclu.

La SDL se réserve le droit de modifier ou de compléter en tout temps les dispositions du présent règlement.

Merci de laisser votre place propre et bonne vente à tous.

Marché coffre ouvert – samedi 17 juin 2017

Inscription, à retourner au plus tard le 22 mai 2017 :

SDL c/Véronique Schmid, Soleil 9, 2523 Lignières

Ou sdlignieres@gmail.com

❍ J'ai bien pris connaissance du règlement.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Npa / Loc : .....

E-mail : .....

Mobile : ..... N° Plaque : .....

Marque : .....

Type max 3.5T :

❍ Berline ❍ Break ❍ SUV ❍ Van ❍ Minibus ❍ Camionnette

Date et signature pour accord :